



### S'engage à :

Respecter l'esprit du basket tel que défini par les différentes instances (Fédération, Ligue, Comité Départemental.) Définir des objectifs clairs aussi bien sportifs que comportementaux Mettre en place les moyens pour répondre à ces objectifs : entraînements, matériel, entraîneur(s), dirigeants, arbitres, marqueurs Proposer, dans la limite des moyens du club, la formation adaptée aux entraîneurs, dirigeants, arbitres, marqueurs

Définir un plan d'entraînement en lien avec les objectifs du club et le niveau des joueurs Proposer des séances variées et motivantes Veiller au comportement collectif et individuel de tous ses acteurs en lien avec le Règlement Intérieur.

Considérer les problèmes ponctuels de chaque joueur et, le cas échéant, y répondre La constitution des équipes est décidé par la Commission Technique. Celle-ci sera effectuée en début de saison dans le respect des intérêts de tous.

Le bureau se réserve le droit de refuser une réinscription lorsqu'un licencié ou ses parents ou son représentant légal n'a pas respecté, au cours de la saison écoulée, les règles de sportivité mentionnées.

Le règlement intérieur est affiché dans la salle et disponible sur le site internet du club.

### Le licencié s'engage à :

#### Pour les entraînements :

Etre assidu à tous les entraînements et aux matchs, c'est la clé de la réussite collective et évidemment individuelle

Prévenir toute absence sans délai ou justifier tout retard

Respecter avec politesse « bonjour, merci » L'encadrement, ses coéquipiers, les consignes de l'entraîneur

#### Pour les compétitions :

Respecter les équipements mis à disposition, prendre soin de la tenue il est demandé un chèque de caution de 50 € à l'inscription si la tenue n'est pas rendue à temps ou incomplète le chèque sera encaissé en fin de saison. Avoir un comportement exemplaire envers l'encadrement, l'adversaire, l'arbitrage, les bénévoles et le public

Respecter les consignes définies aux temps morts et à la mi-temps : l'entraîneur ou le dirigeant est le mieux placé pour évaluer la prestation de l'équipe et procéder aux ajustements nécessaires (tactique, technique) Prendre en charge, après décision du bureau, le coût occasionné par l'ouverture d'un dossier disciplinaire à son encontre, en cas de fautes techniques, ou disqualifiantes.

#### Pour le club :

Respecter les bénévoles et leur travail

Aider lors des différentes manifestations en fonction des besoins

Participer à domicile, en fonction du planning établi, à l'arbitrage, à la table de marque lors des compétitions. Les convocations sont envoyées par mail ou courrier à l'avance pour la rencontre à diriger. En cas d'indisponibilité, la personne convoquée se doit de trouver son sa remplaçante et en avvertir le secrétariat de l'association.

**Une absence non remplacée entraine systématiquement 2 nouvelles convocations soit lors du même week-end soit 2 week-end à suivre. Si un joueur (se) refuse obstinément d'arbitrer, le bureau, en concertation avec l'entraîneur et le responsable de l'équipe, se réserve le droit de sanctionner le joueur (se) d'au moins un match de suspension.**

Les arbitres convoqués doivent être présents

15 minutes avant le début de la rencontre

### Le(s) parent(s) s'engage(nt) à :

Contribuer à la vie du club (aide aux différentes manifestations en fonction des besoins, confection de gâteaux le cas échéant, etc.)

Etre disponible pour assurer les déplacements, la table de marque, les permanences de bar de l'équipe et, en tout cas, assurer son remplacement en cas d'indisponibilité avec le responsable de l'équipe.

S'assurer de la présence de l'encadrant à l'entraînement ou à la compétition avant de déposer son enfant

Encourager les équipes dans le respect de l'éthique sportive : fair-play, respect de l'arbitrage et de l'encadrement, refus de la violence et de la tricherie Ne pas s'immiscer de façon ouverte dans les domaines tactiques et techniques, les encadrants restant toutefois disponibles pour toute discussion courtoise « à froid »